

Environnement opérationnel

Contexte

Aucune solution politique n'étant en vue pour régler le conflit au sujet du Sahara occidental, il est peu probable qu'on parvienne à trouver une solution durable pour remédier à la situation des réfugiés sahraouis accueillis dans des camps de la région de Tindouf, en Algérie. Ces réfugiés sont totalement tributaires de l'aide humanitaire car ils ne peuvent se procurer de moyens d'existence et vivent dans un milieu désertique hostile.

Le HCR s'occupe également d'une population urbaine comprenant environ 200 réfugiés et 1 700 demandeurs d'asile, originaires pour la plupart de pays d'Afrique sub-saharienne. Le Gouvernement soutient que ces gens sont des migrants économiques et ne leur a pas accordé le statut de réfugié ; ils ont néanmoins accès aux soins de santé. Leur situation s'est considérablement dégradée après l'attentat terroriste de décembre 2007 contre les Nations Unies à Alger, qui a contraint le HCR à interrompre son aide aux réfugiés urbains pendant tout le premier semestre 2008.

Après l'attentat, le nombre de demandeurs d'asile placés en détention ou expulsés a très sensiblement augmenté.

Certaines évolutions législatives, comme l'adoption par l'Algérie d'une loi sur les étrangers défavorable aux demandeurs d'asile en juin 2008, pourraient inspirer d'autres pays de la région, ce qui ne manque pas d'inquiéter le HCR.

La recrudescence des combats entre les rebelles touaregs et les forces gouvernementales au nord du Mali et au Niger a entraîné un afflux de réfugiés dans le sud algérien. Le Haut Commissariat suit la situation et le Croissant-Rouge algérien veille à ce que les déplacés bénéficient d'une protection et d'une assistance.

Besoins

La population de réfugiés sahraouis est dépendante de l'aide humanitaire internationale dans les secteurs des vivres, des articles non alimentaires, des soins médicaux, de l'éducation, de l'eau, de l'assainissement et des transports, ainsi que pour d'autres services essentiels. La situation des réfugiés est particulièrement difficile, en raison de la longueur de leur exil et de l'hostilité du milieu dans lequel ils vivent.

Les évaluations menées dans les camps indiquent que l'anémie et la malnutrition font des ravages, notamment chez les femmes et les enfants. La dernière enquête,



FICP

réalisée en mars 2008, a mis en évidence un niveau de malnutrition alarmant et un taux d'anémie de 71 pour cent. La population souffre également de l'insuffisance de l'approvisionnement en eau et du manque de structures d'enseignement secondaire. Les écoles primaires et les centres médicosociaux fonctionnent de maigres ressources et des fournitures inadéquates.

Le milieu désertique hostile accroît certains besoins récurrents, concernant le remplacement des tentes et la livraison de gaz pour préparer les repas. En outre, l'impossibilité de trouver des moyens d'existence, en particulier pour les jeunes, amoindrit l'autosuffisance.

Les principaux besoins des réfugiés urbains qui vivent en Algérie portent sur le logement, la délivrance de permis de travail et l'accès à l'éducation. Le refus des autorités algériennes de reconnaître officiellement les réfugiés et les demandeurs d'asile subsahariens entrave leurs efforts d'autosuffisance. Faute de permis de travail, les réfugiés et les demandeurs d'asile sont contraints de subsister à l'aide d'emplois précaires et de vivre dans des logements insalubres. S'ils ont accès aux services de santé, leurs enfants ne peuvent fréquenter des écoles publiques et doivent s'inscrire dans des établissements privés, avec l'appui du HCR.

Le besoin le plus critique en Algérie a trait à l'élargissement de l'espace de protection, moyennant l'adoption d'une législation sur les réfugiés et de procédures d'asile conformes aux normes internationales.

Objectifs principaux

- Veiller à la protection et au respect des droits fondamentaux des personnes réfugiées en Algérie, notamment l'accès sans entrave au système judiciaire.
- Promouvoir la mise en place d'un cadre d'asile efficace par l'adoption d'une législation nationale et de procédures d'asile conformes aux normes internationales.
- Assurer l'accès de tous les enfants réfugiés à une éducation primaire de qualité.
- Améliorer les conditions de vie des réfugiés sahraouis accueillis dans les camps de Tindouf en leur prodiguant une aide humanitaire et d'autres services essentiels.
- Améliorer la nutrition, la santé et l'hygiène des réfugiés et des demandeurs d'asile.
- Identifier les réfugiés au sein des mouvements migratoires mixtes et assurer leur accès à la protection, notamment par l'enregistrement et la détermination de leur statut.

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Janvier 2009		Décembre 2009	
		Total dans le pays	Nb pers. assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par le HCR
Réfugiés	Sahara occidental	90 000	90 000	90 000	90 000
	Pays divers	4 605	600	4 605	600
Demandeurs d'asile	Pays divers	1 895	350	1 895	300
Total		96 500	90 950	96 500	90 900

- Accroître le bien-être des réfugiés et des demandeurs d'asile urbains en les aidant à accéder plus aisément à des services médicaux de qualité.
- Rechercher des solutions durables pour les personnes relevant de la compétence du HCR, notamment le rapatriement librement consenti et la réinstallation.
- Veiller à ce que les demandeurs d'asile déboutés regagnent leur pays d'origine de manière sûre et digne.
- Renforcer la capacité de gestion des affaires de réfugiés et d'asile des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux par la formation et l'assistance technique.
- Rallier l'opinion à la cause des réfugiés en menant des campagnes de sensibilisation et en constituant des réseaux de soutien dans les médias.

Cibles prioritaires

- Quelque 150 réfugiés et 1 400 demandeurs d'asile bénéficient d'une protection renforcée grâce à l'établissement de procédures d'asile et de mécanismes de protection des réfugiés conformes aux normes internationales.
- Au moins 10 séances de formation et de sensibilisation, destinées à mieux faire connaître les droits des réfugiés participant à des mouvements migratoires mixtes, sont organisées à l'intention de la population algérienne, de représentants de l'État (forces de l'ordre et autorités judiciaires) et de journalistes.
- Quelque 150 réfugiés originaires d'Afrique subsaharienne, vivant dans des centres urbains, bénéficient d'une assistance essentielle et au moins 20 familles réfugiées améliorent leurs conditions de vie en devenant autosuffisantes.
- Des solutions durables, y compris sous forme de réinstallation, sont apportées à quelque 25 réfugiés urbains.
- Quelque 28 000 enfants réfugiés en âge scolaire, vivant dans les camps de Tindouf, et 40 autres à Alger, ont accès à l'enseignement primaire.
- Le statut nutritionnel de quelque 11 000 réfugiés sahraouis, en particulier des enfants et des femmes allaitantes, est amélioré par des programmes d'alimentation d'appoint.
- Tous les réfugiés, dont quelque 125 000 Sahraouis ayant des besoins particuliers, ont accès à des services essentiels, ainsi qu'à de l'eau potable suite à l'agrandissement du réseau de distribution et au forage de puits supplémentaires. Tous les équipements servant à l'approvisionnement en eau sont bien entretenus.
- Quelque 125 000 Sahraouis ayant des besoins particuliers reçoivent des articles alimentaires et non alimentaires ; le parc de camions, composé de 32 camions-citernes et de 18 camions de transport des vivres, est maintenu en bon état.
- Les besoins particuliers de 472 personnes handicapées et les besoins en matière de formation professionnelle de 253 jeunes femmes sont pris en charge par des centres spécialisés situés dans les quatre camps de réfugiés sahraouis de la région de Tindouf, à savoir Awserd, Dahkla, Laayoune et Smara.

Stratégie et activités

Le HCR œuvrera à l'amélioration des conditions de vie dans les camps de réfugiés sahraouis en prodiguant une aide humanitaire en temps voulu, en coordonnant les interventions humanitaires avec les autorités et les réfugiés, et en sensibilisant la communauté internationale aux besoins humanitaires des réfugiés par des évaluations régulières et des activités d'information.

En ce qui concerne les réfugiés vivant en milieu urbain, les activités seront guidées par le Plan d'action en dix points du HCR, destiné à assurer la protection des réfugiés au sein des mouvements migratoires mixtes. La délégation du HCR aidera les autorités algériennes à élaborer des cadres législatifs et institutionnels relatifs à l'asile, ainsi que des stratégies de gestion des migrations qui tiennent compte des besoins de protection. Elle s'emploiera à renforcer les capacités nationales et locales au travers de formations dispensées à des représentants de l'État, à des ONG et à des membres de la société civile.

Le Haut Commissariat entend également appuyer l'élaboration de stratégies destinées à favoriser l'autosuffisance des réfugiés, faciliter leur rapatriement librement consenti ou leur réinstallation selon les cas, aider les demandeurs d'asile déboutés à rentrer dans leur pays, mettre au point des programmes d'information et créer des réseaux de journalistes soutenant la cause des réfugiés.

Contraintes

Au nombre des principales contraintes à l'action du HCR, citons de graves préoccupations sécuritaires, l'absence de systèmes d'asile nationaux conformes aux normes internationales, l'insuffisance des capacités opérationnelles, l'impossibilité d'intercepter les réfugiés et les demandeurs d'asile et d'empêcher leur expulsion, la loi de juin 2008 réglementant l'entrée et le séjour des étrangers sur le territoire, qui ne réserve aucune place à l'asile, et enfin le taux de chômage élevé.

Organisation et mise en œuvre

Présence du HCR	
Nombre de bureaux	2
Effectif total	35
Fonctionnaires internationaux	8
Collaborateurs nationaux	22
VNU	5

Coordination

Le HCR mène son action en étroite coopération avec les réfugiés et des associations issues de la société civile

dans les camps de Tindouf. Le Haut Commissariat coopère également avec le Gouvernement algérien et la société du Croissant-Rouge, ainsi qu'avec des institutions des Nations Unies et des ONG locales et internationales. À Alger, la délégation travaille avec les autorités, des ONG locales et internationales, et des organisations de la société civile impliquées dans la problématique des migrations.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : Croissant-Rouge Algérien (CRA)

ONG : Association des femmes algériennes pour le développement, *Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli*, Enfants réfugiés du monde-Pays de la Loire, Rencontre et Développement, *Solidaridad Internacional-Andalucía*, Triangle Génération Humanitaire

Autres : Volontaires des Nations Unies (VNU)

Partenaires opérationnels

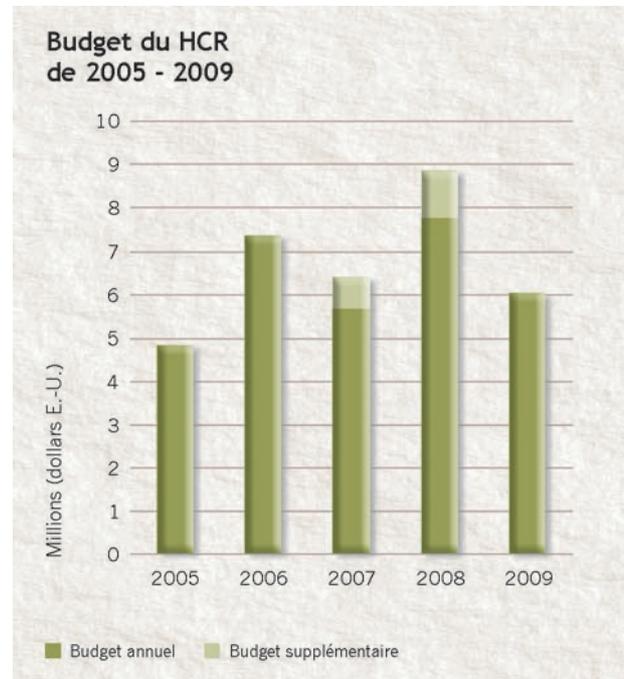
Organismes gouvernementaux : Bureau algérien pour les réfugiés et les apatrides (BAPRA)

ONG : *Amnesty International*, *Asociación de Técnicos y Trabajadores sin Fronteras*, *Cruz Roja Española*, Médecins du Monde Grèce, OXFAM Belgique, SOS Femmes en détresse

Autres : *Agencia Española de Cooperación Internacional al Desarrollo*, CICR, ECHO, OMS, PAM, UNICEF

Informations financières

Le budget annuel de l'opération en Algérie est demeuré relativement stable, d'un montant compris entre 4 et 5 millions de dollars E.-U., entre 2005 et 2008. En 2009, le budget s'élèvera à 4,9 millions de dollars E.-U., afin de financer l'assistance sous forme de soins et d'entretien aux réfugiés sahraouis des camps de Tindouf et l'aide à un petit nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile urbains.



Budget (dollars E.-U.)

Activités et services	2008			2009
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire ¹	Total	Budget-programme annuel
Protection, suivi et coordination	1 165 813	726 559	1 892 372	1 234 010
Services communautaires	180 000	0	180 000	243 619
Abris et autres infrastructures	350 000	0	350 000	263 540
Activités génératrices de revenus	11 500	0	11 500	12 401
Appui opérationnel (aux partenaires)	357 500	29 000	386 500	260 339
Assainissement	70 000	75 000	145 000	113 995
Assistance juridique	66 000	0	66 000	82 037
Besoins domestiques	340 500	0	340 500	273 092
Eau	410 000	175 000	585 000	343 503
Éducation	221 000	0	221 000	779 064
Santé	363 500	85 455	448 955	409 516
Transport et logistique	400 000	0	400 000	435 354
Vivres	350 000	0	350 000	751 290
Total des opérations	4 285 813	1 091 014	5 376 827	5 201 760
Appui au programme	614 500	0	614 500	829 396
Total	4 900 313	1 091 014	5 991 327	6 031 156

¹ Inclut les programmes supplémentaires pour les mesures de mise en confiance au Sahara occidental (448 232 dollars E.-U.), pour la protection des réfugiés dans des mouvements de migration plus large au Nord de l'Afrique (268 327 dollars E.-U.), pour le contrôle et la prévention de l'anémie (124 455 dollars E.-U.) ainsi que pour les activités d'eau et d'assainissement (250 000 dollars E.-U.).

Note: Le Budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes du HCR.